

# Histoire des “Œuvres charitables” de Philibert Guybert \*

par Philippe ALBOU \*\*



Portrait de Philibert Guybert (1633)  
(Cliché BIUM Paris)

Cet exposé en deux parties retrace l'histoire des *Œuvres charitables* de Philibert Guybert, qui connurent, entre 1623 et 1679, au moins 60 rééditions, nombre exceptionnel pour l'époque. Le *Médecin charitable* (1623) fut suivi d'autres textes comme le *Prix et valeur des médicaments* (1625), l'*Apothicaire charitable* (1625), la *Manière d'embaumer les corps morts* (1627), etc. Reflet des méthodes préconisées par la Faculté parisienne, les textes de Guybert furent regroupés plusieurs fois sous le titre des *Œuvres charitables de Philibert Guybert*, jusqu'à l'édition de référence en 1633, dans laquelle, avec la participation de Gui Patin, des textes d'autres auteurs furent ajoutés (Cf en annexe le "tableau chronologique des éditions"). Le but exprimé par Guybert était d'aider le public, en particulier les pauvres, à se soigner en préparant eux-même les médicaments, autrement dit en luttant contre les privilèges, l'appât du gain et les abus des apothicaires.

La première partie retracera la période qui va de 1623 à 1629, avec les premiers textes de Guybert et les controverses qui s'élevèrent alors entre les médecins et les apothicaires. La deuxième partie évoquera l'édition de référence de 1633 (parue quelques mois avant la mort de Guybert), puis les éditions posthumes, parmi lesquelles plusieurs "éditions pirates", ainsi que des éditions en latin (*Medici officiosi opera*) et en anglais (*The charitable Physician*).

\* Comité de lecture des 22 février et 22 mars 1997 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

\*\* 13 cours Fleurus, 18200 Saint-Amand-Montrond.

## PREMIERE PARTIE : un "best-seller" de la vulgarisation médicale au XVIIe siècle

### Le contexte de la parution du *Médecin charitable*

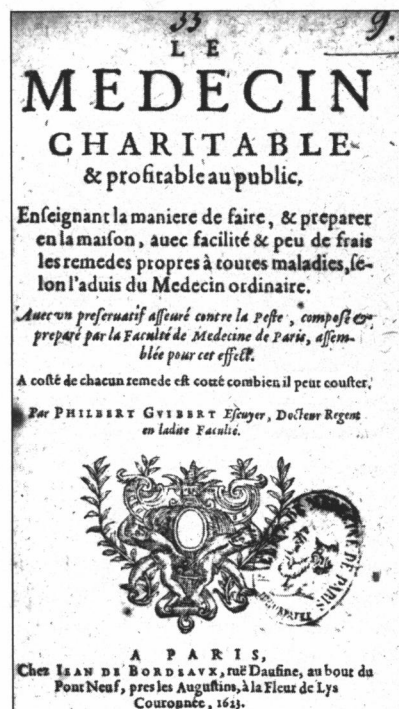
Les apothicaires ont eu depuis longtemps le souci de faire reconnaître leurs privilèges et leur indépendance. A côté de la concurrence qu'ils devaient subir avec les nombreux charlatans, empiriques ou religieux (préparant leurs remèdes eux-mêmes), les apothicaires supportaient mal d'être sous la tutelle des médecins de la Faculté qui accompagnaient les "gardes" de la corporation dans leurs inspections des boutiques, et qui siégeaient, comme membres des jurys d'examen, au côté des apothicaires. En cas de conflit, les médecins pouvaient profiter de ce pouvoir pour affaiblir les communautés d'apothicaires : c'est ce qui semble s'être passé aux alentours de 1620. D'après un pamphlet intitulé *Remontrance du fidèle apothicaire à ses confrères* (ouvrage émanant de la Faculté de Médecine paru vers 1624), un procès s'est en effet déroulé à Paris au sujet d'une mésentente entre les délégués de la Faculté de Médecine et les "gardes" chargés des inspections. Les apothicaires auraient par exemple déclaré devant la Cour "que les jeunes Médecins ne savaient ordonner ni faire les remèdes et que les vieux les savaient ordonner mais non pas faire ; et qu'il ne fallait aller aux écoles de Médecine pour apprendre à connaître lesdits médicaments et faire lesdites compositions mais bien à nos boutiques". Après un arrêt plutôt en faveur des apothicaires, la réaction des médecins parisiens ne se fit pas attendre bien longtemps : elle se concrétisa au cours de l'année 1623 par la préparation d'un *Antidotarium* et par la parution du *Médecin charitable* de Philibert Guybert.

### La préparation de l'*Antidotarium* à partir de 1623

Vers 1623, donc à la suite des polémiques de 1620, le doyen André du Chemin décida de mettre en route un projet d'*Antidotarium* (c'est-à-dire un code, rédigé par la Faculté, des médicaments que les apothicaires devaient obligatoirement tenir dans leur boutique) : il loua pour cela une salle à proximité des écoles, la meubla de tous les ustensiles et de toutes les drogues nécessaires et appointa un apothicaire, Antoine Régnier, pour essayer toutes les compositions sous la direction d'un groupe de commissaires (1).

### Publication du *Médecin charitable* (1623)

Parallèlement à la préparation de l'*Antidotarium*, Philibert Guybert publia, le 13 novembre 1623 (chez le libraire parisien Jean de Bordeaux), le *Médecin charitable*. Cet ouvrage de vulgarisation se proposait de



Page de titre de l'édition originale du *Médecin Charitable*  
(Cliché BIUM Paris)

*“décrire familièrement la manière de faire et préparer en votre maison les remèdes qui se pratiquent journellement par les bons et fidèles Médecins pour toutes sortes de maladies, lesquels pourrez faire facilement vous-même, ou si vous n'en voulez prendre la peine, les pourrez faire faire par votre serviteur ou servante, comme il se pratique tous les jours en plusieurs bonnes maisons de cette ville de Paris, et ailleurs”*. Le privilège fut ensuite revendu à Denys Langlois, autre libraire parisien, qui rééditera cet ouvrage onze fois en quatre ans (entre 1624 et 1627). Le succès du *Médecin charitable* fut donc immédiat et ne devait pas se démentir durant près d'un demi-siècle. C'est surtout la démarche de Guybert (qui encourageait le public à se passer des apothicaires) bien plus que le contenu du livre lui-même, peu original pour l'époque, qui constituait une nouveauté.

Voici quelques extraits de l'*Avis au lecteur* de ce livre qui aurait pu avoir comme sous-titre *“De l'art et de la manière de se passer des apothicaires...”* :

- l'auteur conseille d'abord au lecteur de s'adresser directement chez les épiciers, droguistes et herboristes (et non pas chez les apothicaires) pour l'achat des produits de base : *“Vous achèterez les médicaments chez les Epiciers et Droguistes, étant choisis par ledit Médecin ; et les racines, herbes, semences, fleurs, etc. chez les Herboristes, au poteau des Halles, à la place Maubert, ou autre lieu, le tout à bon marché”*.

- il insiste ensuite sur le fait que la plupart des remèdes pouvaient être préparés chez soi à moindre coût en évitant de passer par l'apothicaire : *“en préparant lesdits remèdes chez vous, vous connaîtrez la grande épargne de bourse que ferez, et leur opération très bonne et très assurée, comme plusieurs Communautés de Religieux, Religieuses, de bonnes et nobles familles, et aussi les pauvres gens le savent bien dire et témoigner”*.

- il poursuit en dénigrant certains remèdes douteux apparaissant plus utile à la bourse des apothicaires qu'à la santé des malades : *“Je ne décrirai pas ici certains remèdes que quelques Médecins ordonnent aux malades, lesquels à dire vrai sont inutiles, coûtent peu, et toutefois se vendent bien cher, comme sont certains juleps, apozèmes, électuaires, poudres, et autres bagatelles, vu que les tisanes et bons bouillons faits en la maison, altérés et assaisonnés de bonnes herbes, racines, semences, etc. sont meilleurs, moins dégoûtants, et plus naturels au malade”*.

- enfin, Philibert Guybert met ses lecteurs en garde contre une certaine tendance (pour ne pas dire une tendance certaine...) des apothicaires à “contrefaire” les médecins.

La seule limite des attaques de Guybert contre les apothicaires concerne en fait les médicaments composés, plus difficiles à préparer, et pour lesquels le lecteur devra demander à son médecin où les trouver *“à bon compte, et faits fidèlement”*.

Les 106 remèdes dont il décrit la préparation peuvent être grossièrement classés en trois catégories à peu près égales : 37 remèdes purgatifs (avec toutes sortes de clystères, suppositoires, bouillons, eaux ou tisanes purgatives...) ; 38 remèdes externes (parmi lesquels des collyres, des cataplasmes, des vésicatoires, des épithèmes...) ; et enfin 31 remèdes divers, parmi lesquels des vomitoires, des masticatoires, des gargarismes, des pessaires, etc. Il serait trop long de détailler ici tous ces remèdes ; en voici deux à titre d'exemple :

### *Manière de faire tisane laxative*

“Prenez une once de bonne réglisse préparée ou moins, comme demie once, ou le poids de six écus, faites-la bouillir dans une pinte d’eau, l’écumant bien, & quand elle ne jettera plus d’écume, tirez le coquemart du feu, & mettez-y infuser toute la nuit demie once de séné, & le poids d’un écu de fenouil vert enclos bien au large dans un linge blanc et délié. Le lendemain au matin vous la coulerez, & en prendrez à chaque prise un bon verre, & deux heures après, si vous voulez, prendre un bouillon maigre.

Si vous voulez rendre ladite tisane plus forte, au lieu d’une pinte d’eau mettez seulement trois demi-setiers”.

### *Manière de faire bandeau pour les douleurs de tête causées du froid*

“Prenez feuilles de sauge, romarin, bétoine, mélisse, de chacune une demie poignée, faites le tout bouillir dans du vin blanc, ou moitié eau et vin, puis, le tout bien bouilli, pilez-le dans un mortier et l’enveloppez entre deux linges, & en faites un bandeau qu’appliquerez chaud sur le front & les tempes”.

### **La colère des apothicaires parisiens...**

La préparation de l’*Antidotarium* et surtout la parution du *Médecin charitable* entraînèrent, dès 1623, la colère des apothicaires, comme en témoigne la publication du *Médecin réformé*, poème satirique en seize strophes. L’auteur, un certain A. D. P. C. Apothicaire (qui sera transformé en *Apothicaire Dépecé* ou *Ane Des Pe Cé*, Apothicaire par les Médecins parisiens...), attaquait aussi bien Guybert que la “la boutique qu’on a fait dans l’écurie d’un mulet”, autrement dit l’atelier mis en place par André du Chemin. Cet opuscule fut suivi par la *Réponse au médecin réformé vers pour vers*, qui était la réponse de la Faculté de Médecine. Voici un choix de quelques strophes disposées en regard afin de mieux apprécier les “finesses” de cette espèce de joute oratoire :

#### *LE MEDECIN REFORME* (par A. D. P. C. Apothicaire)

##### VI

*Pour moi, je ne m'étonne point  
Que ne soyons réduits au point  
De voir toutes ces têtes folles,  
Que l'on appelle médecins,  
A cause d'un peu de latin,  
Qu'ils ont appris dans nos Ecoles.*

##### XII

*Quant à celui (ainsi qu'appert)  
Duquel comme fol on se sert,  
Pour le bouffon de la marotte,  
C'est là Docteur impertinent  
Qui se nomme seul instrument,  
D'une action qui est très sotte (2).*

##### XVI

*Ne croyez donc pas ce livret,  
Qu'ils font courir comme barbet,  
Pour attraper à la pipée  
Sous le titre et qualité,  
De ce beau nom de Charité,  
Les personnes moins avisées.*

#### *REPOSE AU MEDECIN REFORME*

##### VI

*Pour moi je ne m'étonne point  
Si je te vois réduit au point  
D'avoir le nom de tête folle ;  
Car tu n'as pu (âne Martin)  
Apprendre un seul mot de Latin,  
Quoique fessé en toute école.*

##### XII

*Et quant à notre homme Guibert  
Duquel tu dis que l'on se sert  
Pour le bouffon de la marotte,  
Tu diras véritablement  
Qu'il sera cause en un moment  
Que tu chieras petite crotte.*

##### XVI

*Considérez (chers Citoyens)  
Pour ce qu'épargnons vos moyens,  
Quel mal nous veut l'Apothicaire :  
Si néanmoins vous nous croyiez,  
Et quand et quand vous nous aimiez,  
Vous n'en auriez jamais que faire.*

### **Le Prix et Valeur des médicaments (1625)**

En 1625, soit deux ans après le *Médecin charitable*, Guybert poursuit son action de dénigrement des apothicaires avec deux nouveaux ouvrages : le *Prix et Valeur des Médicaments* et l'*Apothicaire charitable*. Le premier, destiné à “mettre en lumière la valeur et le prix des médicaments, tant simples que composés, desquels on se sert à la Médecine”, se présente en deux parties :

- le *prix des médicaments simples* : cette partie, fort instructive, fournit une liste de 197 médicaments simples en vente à Paris avec leur prix de vente approximatif. Nous apprenons par exemple que les amandes douces se vendaient 6 sols la livre ; l'anis vert : 14 sols la livre ; l'antimoine cru : 6 sols la livre ; l'argent-vif (ou mercure) : 24 sols la livre ; la cannelle : 6 sols l'once ; la casse du Levant : 40 sols la livre ; le corail rouge : 45 sols la livre ; l'eau de vie : 16 ou 20 sols la pinte ; l'ellébore noir : 24 sols la livre ; les fleurs de roses rouges : 16 sols la livre ; l'opium : 12 livres la livre ; la rhubarbe : 12 ou 14 livres la livre ; le safran : 16 livres la livre ; la scammonée : 15 livres la livre ; le séné : 3 livres la livre ; le sucre : 10 sols la livre ; le talc de Venise : 8 sols la livre ; la térébenthine de Venise : 14 sols la livre, etc.

- le *prix des médicaments composés* : il ne s'agit pas ici du prix de vente des remèdes composés, mais de leur prix de revient (obtenu en additionnant le prix de leurs composants). C'est ainsi qu'environ 200 remèdes composés sont passés en revue : on y apprend, par exemple, que l'*Electuaire Catholicon* (à base de séné, fenouil, casse, tamarins, rhubarbe et sucre) revenait à 2 sols et 2 deniers l'once, ou encore que les *Trochisques de vipères* revenaient à 36 sols l'once. Le consommateur n'avait donc plus qu'à comparer le prix indiqué avec celui pratiqué par son apothicaire habituel...

### **L'Apothicaire charitable (1625)**

Comme nous l'avons vu, le *Médecin charitable* ne donnait aucune recette de remèdes composés, laissant donc les lecteurs en partie dépendant des apothicaires. Cette lacune est comblée le 1er septembre 1625 avec la publication de l'*Apothicaire charitable*, où sont décrits environ 150 *remèdes composés*, parmi lesquels toutes sortes de sirops, conserves, électuaires, trochisques, pilules, onguents, emplâtres, etc. Les recettes décrites nécessitent cependant un matériel bien plus important que pour celles du *Médecin charitable*. La liste des “ustensiles nécessaires pour dresser l'Apothicaire”, à laquelle est consacré tout le premier chapitre, suffit à comprendre que l'on passe ici du niveau “amateur” au niveau “professionnel”... Il est en effet conseillé d'avoir chez soi (outre le petit matériel avec diverses cuillères, spatules, couteaux, râpe et tamis) : un fourneau, un “réfrigérateur de cuivre rouge pour distiller les eaux”, deux “presses ferrées”, un “porphyre ou une écaille de mer avec sa petite meule”, une “grande balance avec ses poids de plomb” et “de petites balances avec le poids de marc”, ainsi qu'une vingtaine de récipients divers parmi lesquels quatre mortiers (dont “un mortier de fer ou de bronze pesant 50 ou 60 livres, ou davantage”), sans oublier “des cruches et pots de grès, ou de faïence, ou de terre vernissée pour garder les sirops, électuaires, conserves, huiles, onguents, etc.”, ainsi que “suffisante quantité de boîtes pour mettre les médicaments”.

Il faut noter cependant que Guybert, fidèle à la ligne du *Médecin charitable*, fait de sérieuses réserves, dans son *Avis au lecteur*, quant à l'utilisation de ces remèdes com-

posés : “Je vous assure qu’une tisane bien faite, ou eau bouillie, avec propres médicaments non dégoûtants, une bonne gelée, un bon consommé, un bon bouillon altéré avec simples familiers, valent mieux et sont plus naturels que ces juleps, sirops, apozèmes, condits, tablettes, conserves, poudres faussement dites cordiales, et autres telles drogueries, qui sont vraie invention des Arabes, lesquels souventefois font mal aux malades, et les dégoûtent grandement, outre le prix excessif qu’ils coûtent. (...) Je ne dis pas qu’il ne faille quelquefois ordonner quelque sirop violat, de pavot, de limons, de blanc d’eau, de grenades, ou autres, avec tisane, eau bouillie, ou décoction propre de simples familiers, ou avec eau distillée au Réfrigérateur, ou au Bain Marie ; mais que ce soit avec jugement, et non en faire litière, comme l’on dit en commun proverbe, parce que la préparation des humeurs se doit faire par bon régime de vivre, comme dit Galien, ce qu’a fait Hippocrate devant lui”.

#### **1626 : Philibert Guybert est nommé professeur de pharmacie**

Par décret du 7 novembre 1626, Philibert Guybert (qui s’était donc illustré les années précédentes par la publication du *Médecin charitable* et de l’*Apothicaire charitable*), fut nommé au poste de professeur de pharmacie. Les docteurs de la Faculté de Paris ayant en outre décidé d’avoir leur propre officine, de vendre directement leurs produits et d’initier les étudiants en médecine à la préparation des drogues, Guybert fit de sa demeure de la rue Saint-André des Arts (où il avait installé deux cabinets à pharmacie), une annexe de la Faculté voisine. Nous apprenons, grâce à Gui Patin, que cette boutique, qui entraînait donc en concurrence avec les apothicaires, fonctionnait toujours en 1633 : “Les apothicaires d’ici se servent du dispensaire de Nicolas, ou de Bauderon ; quelques uns de Renou (3) : pour moi je crois qu’il n’y en a meilleur que celui du Médecin charitable (...). Il vend même lesdites compositions en sa maison, fort bien faites, et à prix fort raisonnable, d’où j’en envoie quérir quand j’en ai besoin pour quelques malades”. (Lettre à Belin, non datée, de 1633)

#### **1627 : la Manière d’embaumer les corps morts**

Les écrits précédents furent regroupés pour la première fois, en 1627, sous le nom des *Œuvres charitables de Philibert Guybert*, à Paris, chez Denys Langlois, dans un recueil où les trois textes, paginés séparément, étaient additionnés d’un fascicule de 23 pages intitulé la *Manière d’embaumer les corps morts*. Guybert y décrit avec force détails la façon de “vider les trois ventres, et faire les incisions sur les parties musculuses ; puis le vinaigre composé, les baumes ; enfin le liniment pour frotter tout le corps après qu’il est embaumé”, ce qui ne manquera pas d’intéresser les spécialistes de la chose...

#### **1629 : les Tromperies du Bézoard découvertes**

Le 25 janvier 1629, le libraire parisien Jean Jost rachète pour six ans (soit jusqu’en 1635), le privilège des *Œuvres charitables de Philibert Guybert*, qu’il publie la même année avec un nouveau texte de 150 pages : les *Tromperies du Bézoard découvertes*. Dans ce nouveau traité, Philibert Guybert dit tout le mal qu’il pense du Bézoard (concrétion calculeuse formée dans l’estomac de certains quadrupèdes et regardée comme douée de propriétés merveilleuses) dont “les tromperies sont depuis longtemps imprimées dans les esprits de certains Médecins avarés et peu soucieux de leur vaca-

tion". Ce texte était précédé d'une épître à Charles Bouvard, premier médecin de Louis XIII, à qui Guybert demandait d'user de son autorité en vue de "*terrasser une infinité de tromperies*" qui s'étaient glissées en Médecine.

### **1629 : la Seconde partie des *Œuvres charitables***

Jean Jost obtint, en date du 29 août 1629, le privilège de la *Seconde partie des Œuvres charitables de Philibert Guybert*, publiée pour la première fois le 1er octobre 1629 et qui regroupait quatre nouveaux textes :

- le *Choix et élection des médicaments qui sont tous les jours en usage* : guide pratique, de 30 pages, destiné à bien choisir les ingrédients entrant dans la préparation des remèdes. Parmi les 31 "médicaments" étudiés, nous reproduisons, à titre d'exemple, l'article "sucre" : "*Le meilleur sucre est dur, ferme, sonnante comme du bois quand on frappe les pains les uns contre les autres, & toutefois léger, à cause de sa siccité, fort doux, fort blanc et brillant comme de la neige, et ne s'émiettant pas aisément*".

- le *Traité du séné*, qui était une traduction française, par Philibert Guybert, de l'*Opusculum de Sena* qu'Antoine Mizault publia en 1572 (4). Guybert déclare avoir choisi de publier ce texte en vue de "*fermer la bouche à ceux qui médisent d'une si précieuse et utile drogue*" ;

- la *Manière de faire toutes sortes de gelées*, avec la description de huit recettes de gelées à partir de chair d'animaux, de poissons ou de "*raclure de corne de cerf*" (qui est, comme chacun sait, "*très propre aux dysenteries et cours de ventre*" ...) ;

- et enfin la *Manière de faire diverses confitures*. Ces dernières, qui ont l'avantage de "*longuement conserver leurs vertus*", y sont présentées comme une manière agréable de consommer les fruits et les plantes médicinales.

## **DEUXIEME PARTIE :**

### **La collaboration de Gui Patin et l'édition de référence (1633)**

#### **Le *Traité de Conservation de Santé* de Gui Patin (vers 1632)**

C'est en 1632, chez le libraire parisien Jean Jost, que le *Traité de la Conservation de Santé* de Gui Patin (2e éd.) apparaît pour la première fois (en pagination séparée) dans les *Œuvres charitables de Philibert Guybert*. Dans une lettre à Spon du 10 novembre 1644, Gui Patin écrivait ceci : "*Je m'étonne bien qui vous a dit que j'étais l'auteur du petit Traité de la conservation de la santé, qui est derrière le Médecin charitable ; cela ne mérite pas votre vu. Je l'ai fait autrefois à la prière du bon médecin charitable même, M. Guybert, qui m'avait donné le bonnet (5), et me pria de le faire le plus populaire que je pourrais afin de le pouvoir joindre à son livre*".

Ce traité se présente comme un manuel d'hygiène, avec de nombreux conseils issus de la tradition hippocratique ainsi qu'une foule de renseignements sur la manière de vivre au XVIIe siècle. Patin y aborde, en 127 pages et en 12 chapitres, les différents aspects de l'"*Hygiène ou Diététique*" qui, selon lui, représente "*la plus belle partie de la Médecine, la plus recommandable, et la plus nécessaire, aussi bien qu'elle est la plus difficile, pour la grande quantité des choses qui sont traitées en icelle*".

Voici quelques extraits à titre d'illustration :

- sur les avantages respectifs de l'eau et du vin : *"La boisson de l'eau ne fait point de telles fautes que celle du vin : elle n'ébranle ni ne fait perdre l'esprit à personne, au lieu que le vin produit tous les jours tant de malheurs parmi les hommes. La boisson de l'eau est bien saine, rend les hommes sobres et sages, leur fait le corps gaillard, robuste et bien tempéré"*. Mais on trouve aussi un peu plus loin : *"Le vin est le lait des vieilles gens, le suc gracieux de la terre, la vraie nourriture des hommes, l'antidote de tous les venins, plutôt que le Bézoard controuvé, ou la fausse corne de licorne ; bref, la meilleure boisson que puisse prendre l'homme, pourvu qu'il en use sobrement et sans excès"* ;

- sur les divers types de lait : *"Le lait de vache contient plus de beurre que pas un autre, d'où se fait qu'il nourrit beaucoup et rafraîchit moins ; le lait de brebis contient plus de fromage et en est moins bon ; le lait d'ânesse est plus séreux que pas un, d'où il est meilleur à rafraîchir et à humecter. Celui de chèvre est médiocre [moyen] entre tous, et en tout, à savoir et en coction, et en vertu de nourrir"* ;

- sur les soins du corps : *"Il est bon tous les matins de se moucher et peigner, pour décharger la tête des ordures et délivrer le cerveau qui demeurerait accablé sous iceux ; de cracher pareillement pour la décharge du poumon"* ;

- et enfin ce conseil typique de l'époque : *"C'est un des premiers préceptes de la conservation de la santé qu'il faut que le corps chargé d'excréments se vide et se décharge, de peur qu'étant retenus ils ne nous fassent malades"*.

### 1633 : l'édition de référence de *Toutes les Œuvres charitables*

C'est le 1er avril 1633 que paraît chez Jost, quelques mois avant la mort de Guybert (survenue le 21 juillet 1633), l'édition de *Toutes les Œuvres charitables* de Philibert Guybert. Cette édition comprenait 13 traités en pagination suivie (de 1 à 1046) avec les deux premiers tomes, le *Traité de Conservation de la santé* de Patin (faisant désormais partie intégrante de l'ensemble), et un troisième tome inédit avec trois nouveaux traités :

- le *Discours de la peste et de la manière de s'en préserver* : il s'agissait d'une reprise de l'*Avis sur la peste* de Nicolas Ellain (6), paru à Paris en 1606, accompagné d'annotations inédites de Gui Patin (sur lesquelles nous reviendrons). Ce *Discours de la peste* se présente comme un commentaire sur l'histoire de la maladie, accompagné des conseils de prévention qui étaient déjà classiques à cette époque, comme l'éloignement des personnes malades, la lutte contre les mauvaises odeurs



Page de titre  
de l'édition de référence de 1633  
(Cliché BIUM Paris)

(notamment celles dégagées par les vinaigriers qui “*brûlent les lies trop près de la ville, dans laquelle il en vient une fumée malfaisante*”), le souci de la propreté des rues, la chasse aux mendiants, l’ensevelissement des morts “*bien avant, et en cimetières éloignés du commerce du peuple*”, etc. ;

- le *Traité de la Saignée de Galien*, traduit du grec par Louis Savot (7), déjà publié en 1603, mais additionné cette fois de quelques notes succinctes de Patin (où ce dernier exprime tout le bien qu’il pense de la saignée et de Galien !) ;

- et enfin la *Méthode agréable et facile pour se purger tout doucement et sans aucun dégoût*. Ce traité anonyme assez curieux commence par des conseils d’horticulture pour “*médeciner les arbres afin qu’ils produisent fruits qui purgent doucement le corps*”, puis, après des conseils variés (comme par exemple la manière de cultiver les plantes potagères en vue de leur fournir “*une vertu laxative, et aussi diverses saveurs et odeurs*”), ce traité se termine par une cinquantaine de recettes de “*vins médicaux*” tirées d’auteurs anciens tels que Dioscoride, Arnauld de Villeneuve, Mathiole, etc.

### **Gui Patin expose sa philosophie de la médecine...**

Il apparaît donc que Gui Patin ait participé activement à la rédaction et à l’édition des *Œuvres charitables de Guybert*, avec d’une part le *Traité de conservation de santé*, et d’autre part la rédaction de notes pour deux des nouveaux traités de 1633. Il expose dans ces textes sa philosophie de la thérapeutique médicale, que l’on retrouve d’ailleurs dans plusieurs de ses lettres : “*A quoi bon toutes ces compositions, tous ces altératifs sucrés et miellés, contre l’abus desquels les plus savants hommes de l’Europe se sont déclarés et élevés depuis tantôt cent ans, comme contre une tyrannie insupportable ? Cela n’est bon qu’à échauffer un malade et à faire faire des parties à l’apothicaire pour lui couper sa bourse (...). Le grand abus de la médecine vient de la pluralité des remèdes inutiles, et de ce que la saignée a été négligée (...). Un apothicaire qui a une grande boutique pour ses pots dorés n’aurait besoin que d’un buffet ou d’une armoire pour y serrer cinq ou six boîtes*”. (lettre à Spon du 29 mai 1648)

Dans ses annotations sur le *Discours de la peste* (plus d’un tiers de l’ensemble du texte), Patin emploie toute sa verve à discréditer un certain nombre de médicaments que “*les charlatans ont mis en usage*”, en particulier dans le traitement de la peste, comme : - les remèdes cordiaux : “*c’est une pure bourde que tout ce qu’on dit de leurs facultés imaginaires*” ; - l’arsenic (que l’on pendait au cou dans un petit sachet) : “*abus grand et dommageable vu la quantité de ceux qui s’y laissent encore tous les jours surprendre*” ; - le musc et l’ambre gris dont l’odeur a “*cent fois moins de pouvoir qu’un bouquet de roses*” ; - l’utilisation des perles : “*une des plus vieilles erreurs et des plus absurdes tromperies que la superstition des Arabes ait introduite dans la médecine*” ; - l’or : “*Si l’or est bon à quelques malades, c’est aux mélancoliques, principalement quand il leur est donné non pas, comme dit l’Arabe Avicenne, en poudre ou en breuvage, mais bien en grande quantité, c’est-à-dire quand il leur vient quelque bonne fortune qui les met à leur aise*” ; - la corne de licorne, vendue “*quasi au poids de l’or*” et qui n’a pas plus de vertu que les “*cornes de bœuf et de bélier*” ; - le bézoard : “*pure tromperie*” (le lecteur étant convié à se référer “*à ce qui en a été dit dans le Médecin charitable*”) ; - la thériaque : “*grand mélange sans ordre et sans règle*” ; - le mithridat : “*ramas inutile qui a plus d’apparence que d’effet*” ; - la confection d’Alkermès :



Page de titre de la première édition en latin (1649)  
(Cliché BIUM Paris)

*“amas fort confus de plusieurs drogues étrangères assez mal appareillées” ; - la confection d’Hyacinthe qui “ressemble à la précédente, particulièrement en cela qu’elle ne vaut pas mieux” ; - ainsi que plusieurs autres remèdes tels que “les eaux Thériacales, Impériales, Marsepains, mains du Christ perlées, pâtes royales, etc.” qui sont des “drogues fort chaudes, fort chères, mêlées et brouillées ensemble sans aucune raison et destituées de toute autorité valable (...), et hors de toute expérience, vu que l’on a jamais vu ni reçu aucun heureux succès en la guérison ni la préservation de la peste”.*

Quelques années plus tard, Patin aura l’occasion de reprendre au moins à deux reprises ses attaques contre les apothicaires :

- dans la *thèse cardinale de Jean de Montigny* (14 mars 1647). Cette thèse, intitulée *Estne longæ ac jucundæ vitæ tuta certaque parens sobrietas ?* [La sobriété est-elle la mère la plus sûre, la plus certaine d’une vie longue et agréable ? ], permettait à Patin, qui en était le président et le véritable auteur, de dénoncer

à nouveau, avec son insolence et sa verve habituelles, les abus perpétrés par les apothicaires. Cette nouvelle attaque entraîna, dès le lendemain, un procès entre le corps des apothicaires de Paris et le médecin parisien ; les juges donnèrent finalement raison à Patin qui raconte ce procès dans une lettre à Falconet du 10 avril 1647 : *“(L’avocat des apothicaires) ayant été ouï, je répondis moi-même sur le champ, et, ayant discoursu une heure entière avec une très grande et très favorable audience, les pauvres diables furent condamnés, sifflés, moqués et bafoués par toute la cour, et par six mille personnes, qui étaient ravies de les voir réfutés et rabattus comme j’avais fait. Je parlai contre leur bézoard, leur confection d’alkermès, leur thériaque et leurs parties ; je leur fis voir que organa pharmaciæ erant organa fallaciæ [les moyens employés par les apothicaires étaient ceux de la supercherie], et le fis avouer à tous mes auditeurs. Les pauvres diables de pharmaciens furent mis en telle confusion, qu’ils ne savaient où se cacher”.* Cette thèse, où plusieurs des thèmes abordés dans les notes du *Discours de la peste* sont développés, fut publiée, comme nous le verrons, dans l’édition en latin (1649) des *Œuvres charitables de Guybert*.

- Gui Patin récidive l’année suivante en reprenant le même style de polémiques dans des *Observations* rédigées à la suite de la traduction française d’une thèse intitulée *La Méthode d’Hippocrate est-elle la plus certaine, la plus sûre, et la plus excellente de toutes, à guérir les maladies ?* (aff.). Cette thèse, présidée (et rédigée) par son vieil ami Charles Guillemeau, fut soutenue le 2 avril 1648 par Jean-Baptiste Moreau, et publiée la même année, dans sa traduction française suivie des *Observations* de Gui Patin, chez Nicolas Boisset à Paris.

### Les éditions posthumes “fidèles” à l’édition de 1633

Nous avons vu que la dernière édition publiée du vivant de Philibert Guybert fut celle parue chez Jost en 1633. Après cette date, nous avons retrouvé une trentaine d’éditions “fidèles”, publiées à Paris ou en province :

- quatorze rééditions parisiennes parues entre 1636 et 1670 (dont sept chez Jost entre 1636 et 1657). Toutes ces éditions sont assez fidèles aux éditions antérieures à ceci près qu’elles ne comportent que 12 traités (avec la suppression des *Tromperies du Bézoard découvertes*), les textes étant présentés à la suite, sans tomaison. En outre, celles publiées à partir de 1644 comportent deux modifications notables : d’une part l’apparition d’une *Adresse à Gui Patin* signée “Jean Jost”, et d’autre part une révision conséquente de certains passages du *Traité de la Conservation de la Santé*. Il apparaît donc que Patin se soit chargé de revoir le texte en 1644, impression confirmée à demi-mot par Jost dans son *Adresse à Gui Patin*, où l’on peut lire ceci : “*Tout le monde sait que vous pratiquez la Médecine avec tant d’intégrité, de bonheur et de courage, que ne permettez jamais qu’une chose passât sous votre aveu sans l’avoir auparavant bien examinée*”.

- seize rééditions provinciales, parues entre 1640 et 1679, dont huit à Lyon, quatre à Rouen, trois à Troyes (limitées à un choix de quelques textes) et une à Toulouse. Ces éditions sont dans l’ensemble assez fidèles, mais avec une réduction du nombre des pages (par exemple : 766 pages dans les éditions lyonnaises et 672 dans les éditions rouennaises, contre 880 dans l’édition de Jost de 1639), liée à la suppression d’une bonne partie des textes liminaires.

### La “guerre” entre les éditeurs...

Nous assistons, à partir de 1634 à l’apparition de deux types d’éditions dont le but était de détourner les privilèges détenus par Jost : les éditions en latin et les “éditions pirates” :

- les *éditions en latin* (1649 et 1651), que Gui Patin présente de la manière suivante dans une lettre à Spon du 16 novembre 1649 : “*Phil. Guiberti Medicus officius, que je vous envoie, est le Médecin charitable en français, que M. Sauvageon m’a dédié, l’ayant tourné en latin pour tâcher de faire dépit à M. Jost, qui en a le privilège en français (...). Il y a encore autre chose qui l’a porté à entreprendre ce travail, à savoir l’argent que lui en a donné le libraire hollandais nommé Vlac, qui en a fait ici faire l’impression à ses dépens, et qui tôt après l’a envoyé en Angleterre et en Hollande*”. Ces éditions en latin débutaient par une épître de Sauvageon à Patin et reprenaient le texte des éditions de Jost, en 12 traités, avec en outre la fameuse thèse contre les apothicaires du 14 mars 1647 (dont nous avons parlé plus haut).

- les *éditions pirates* : au moins 6 éditions (publiées entre 1634 et 1640), reprennent les quatre traités de l’édition de Langlois de 1627 (qui désormais n’étaient plus couverts par le privilège d’édition), additionnés d’autres textes dont les titres ressemblent étrangement à ceux des éditions “officielles” de Jost, mais différents de ces derniers ; le but de la manœuvre étant de tromper le public sur la marchandise... C’est ainsi que l’on trouve par exemple : - l’*Apologie pour la défense du séné contre les calomniateurs*, par Roch Janvier (au lieu du *Traité du séné* de Mizault traduit par Guybert) ; - l’*Avis sur la*

*nature de la peste et sur les moyens de s'en préserver et guérir*, par M. François Citoys, Médecin de Richelieu (au lieu du *Discours de la peste* de Ellain) ; - ou encore *Deux traités du régime de vivre pour la conservation de la santé du corps et de l'âme, jusques à une extrême vieillesse*, texte du R. P. jésuite Léonard Lessius (au lieu du *Traité de conservation de la Santé* de Gui Patin).

Signalons enfin une édition en anglais parue à Londres : "*The Charitable Physitian, with the Charitable Apothecary. Written in French by Philibert Guibert, aud by him, after many several editions, reviewed, corrected, amended, and augmented, and now falthfully translated into English for the benefit of the Kingdom, By I. W., London : T. Harper, 1639*".

### La valeur historique du Médecin charitable

Du fait de leur grande diffusion et de leur parti pris de vulgarisation, les *Œuvres charitables* de Philibert Guybert ont certainement eu un impact sur la mentalité des individus de cette époque dans la prise en charge de leur santé. La nature et l'histoire de cet ouvrage, ainsi que d'autres événements parallèles (comme le poème satirique du *Médecin réformé*, ou encore le procès de 1647 entre Patin et les apothicaires), témoignent par ailleurs de l'importance des conflits survenus à cette époque entre les médecins et les apothicaires parisiens - et de l'embarras de ces derniers. Même si Gui Patin enjolive les choses à sa manière, il y a certainement un fond de vérité dans ce qu'il écrivait, quelques années plus tard, à son ami Charles Spon : "*Il est vrai que le Médecin charitable, lorsqu'il ne coûtait qu'une pièce de trois blanc, a fait grand miracle à Paris, et a délivré bien du monde de la tyrannie de ces gens-là (les apothicaires), laquelle était inouïe et insupportable*". (23 novembre 1657) ; "*Si vous voulez empêcher que les apothicaires n'entreprennent et n'empêchent rien sur vous (les médecins de Lyon), il faut que vous les fassiez souvenir du Médecin charitable, avec lequel, lorsqu'il ne valait qu'un sol ou deux, nous avons ruiné les apothicaires de Paris*". (18 juin 1649) ; et enfin : "*Pour contenir les apothicaires dans le devoir, il faut leur faire peur du séné et du Médecin charitable, comme on épouvante les enfants avec un masque*" (mars 1661).

Nous terminerons cet exposé par une absence assez remarquable dans les *Œuvres charitables* de Philibert Guybert : celle de l'*antimoine*. Cela prouverait que les controverses autour de ce remède chimique n'étaient pas d'actualité entre 1623 et 1633. A l'inverse nous imaginons aisément que l'acceptation officielle de l'antimoine par le Parlement en 1666 (contre l'avis de Patin et de quelques autres) a dû être vécue par les apothicaires comme une espèce de reconnaissance de leur profession... ou tout au moins comme une "petite vengeance" après toutes ces années conflictuelles !

### NOTES

- (1) C'est en 1576, aux Etats-Généraux de Blois, que Marc Miron, premier médecin d'Henri III, présenta un cahier de doléances de la Faculté de Médecine de Paris, réclamant pour la première fois l'établissement d'un code de médicaments. Bien que cette idée ait été reprise par Henri III (ordonnance du 10 mai 1579), puis à plusieurs reprises par le Parlement, elle n'avait jamais été suivie d'effet jusqu'à la décision d'André du Chemin en 1623. Nous apprenons

dans une lettre de Gui Patin, que la préparation de cet *Antidotarium* avait dû être interrompue peu après sa mise en route : “*La Cour du Parlement a autrefois ordonné que douze anciens médecins travailleraient (à un antidotaire), quelqu'un leur ayant remontré que c'était chose fort utile : mais la mort ayant diminué, voire remporté ledit nombre, notre Faculté ne s'est jamais bien accordée à y en substituer d'autres (...). Je me souviens qu'au doyenné de M. du Chemin, deux fois la semaine on travaillait à cet antidotaire, mais les cinq doyens qui ont été depuis lui n'en ont point continué l'achèvement, lequel est pourtant bien avancé*” (lettre à Belin en 1633). Ce projet, après quelques années d'interruption, aboutira finalement en 1638, avec la publication du premier *Codex Parisiensis* (par le doyen Philippe Hardouin de Saint-Jacques), qui menait à bien le travail préliminaire de l'*Antidotarium*.

- (2) Philibert Guybert était considéré par ses détracteurs comme le “*bouffon de la marotte*”, autrement dit l'homme de paille de la Faculté. Guybert s'en défendait donc en se déclarant le “*seul instrument de ses actions*”.
- (3) L'*Antidotaire* de Nicolas de Salerne (XII<sup>e</sup> siècle) a servi pendant longtemps de *Codex* aux apothicaires de toute l'Europe. Brice Bauderon, né en 1540, fit ses études de médecine à Montpellier avant de se fixer à Mâcon, où il pratiqua son art jusqu'en 1623 ; sa *Pharmacopée* (Lyon, 1588) fut rééditée de nombreuses fois tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Jean de Renou, médecin parisien, publia en 1608 son *Institutionum pharmaceuticarum* ; cette *Pharmacie* fut traduite en français par L. de Serres, médecin de Lyon, vers 1644.
- (4) Antoine Mizault (Montluçon, vers 1510 - Paris, 1578) : médecin et astrologue français ; outre son *Opusculum de Sena* (Paris, 1572), il publia de nombreux ouvrages qui furent surtout consacrés à l'astrologie.
- (5) Guybert avait effectivement “donné le bonnet” à Gui Patin en présidant, le 7 octobre 1627, la cérémonie de remise de son doctorat en médecine.
- (6) Nicolas Ellain (vers 1540 - Paris 1621) : il fut reçu docteur en Médecine à Paris le 16 janvier 1571 et fut deux fois doyen : en 1584 et en 1597. Nicolas Ellain occupa la chaire de pharmacie et rendit de tels services qu'il fut surnommé l'*Atlas des Ecoles*. A côté de l'*Avis sur la peste* (Paris, 1606), il publia quelques ouvrages de poésie.
- (7) Louis Savot (Saulieu 1579 - Paris 1640) : après s'être rendu à Paris pour y étudier la chirurgie, il donna préférence à la médecine, mais paraît n'avoir pratiqué régulièrement ni l'une ni l'autre de ces professions... Il laissa quelques écrits dont : l'*Art de guérir par la saignée* traduit de Galien (Paris, 1603), une *Architecture française des bâtiments particuliers* (Paris, 1624) et un *Discours sur les médailles antiques* (Paris, 1627).

#### COMPLEMENTS BIOGRAPHIQUES SUR PHILIBERT GUYBERT (NB : on trouve parfois *Philbert* pour le prénom et/ou *Guibert* pour le nom)

**Fin du XVI<sup>e</sup> siècle** (date ?) : naissance de Philibert Guybert, fils de Marie de Baulard et de Claude Guybert, avocat au Parlement. Il passa une partie de sa jeunesse à Lagny-sur-Marne.

**Vers 1607** : installation à Paris où il se maria le 5 avril 1607 avec Isabelle Gillot, fille d'un greffier de l'amirauté. Le couple vécut à Paris dans une maison à l'enseigne de *la Corne de cerf*, rue Saint-André des Arts, que Philibert avait hérité de son père en 1605.

**Vers 1608** : début de ses études à la Faculté de Médecine de Paris. Il composa, soit comme bachelier, soit comme président, plusieurs thèses : *An pulmonis motus naturalis* ? (aff.), 1608, Président G. Cornuty ; *An hydropicis parcitas salubris* ? (aff.), Président N. Marchand ; *An lumbricis purgation* ? (aff.), 1609, Président J. Hautin ; *An omne vivens calidum humidum* ? (nég.), 1611. Bachelier J. Perreau.

**Vers 1608** : Isabelle, son épouse, hérite de la moitié du fief de Villeneuve, à Saint-Arnould-en-Yvelines, propriété à laquelle Philibert semble avoir été particulièrement attaché au point d'associer son nom au titre d'*Escuyer sieur de Villeneuve*. (Cette propriété fut achetée vers 1950 par Louis Aragon et Elsa Triolet ; elle abrite depuis 1993 la *Fondation Triolet-Aragon*)

**1611** : il est reçu, le 23 janvier, docteur en médecine à Paris.

**1623** : première édition du *Médecin charitable* (13 novembre 1623)

**1625** : décès d'Isabelle, son épouse, qui le laisse veuf avec trois enfants : Isabelle, 17 ans (qui entrera chez les bénédictines calvairiennes), Isambert, 15 ans, et Marguerite, 13 ans.

**1626** : il est nommé professeur de pharmacie.

**1627** : il préside, le 7 octobre, à la remise du doctorat en médecine de Gui Patin.

**1633** : *Toutes les Œuvres charitables de Philibert Guybert* (édition de référence)

**21 juillet 1633** : mort de Philibert Guybert.

| TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES EDITIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1623</b> : Médecin charitable<br><b>1625</b> : Prix et valeurs des médicaments<br><b>1625</b> : Apothicaire charitable<br><b>1627</b> : Manière d'embaumer les corps morts<br><b>1629</b> : Tromperies du bézoard découvertes<br><b>1629</b> : Seconde partie des Œuvres charitables (4 nouveaux traités) :<br>- Choix des médicaments<br>- Traité du séné (Mizault)<br>- Manière de faire gelées<br>- Manière de faire confitures<br><b>1632</b> : Traité de conservation de santé (Patin)<br><b>1633</b> : addition de 3 nouveaux traités :<br>- Discours de la peste ( <i>Ellain + comment. de Patin</i> )<br>- Traité de la saignée ( <i>Galien + comment. de Patin</i> )<br>- Méthode agréable et facile pour se purger tout doucement | <div> <div>1627</div> <div>Œuvres charitables (en 4 traités)</div> </div> <div>↓</div> <div> <div>1629</div> <div>Œuvres charitables (en 5 traités)</div> </div> <div>↓</div> <div> <div>1631</div> <div>Œuvres charitables (en 9 traités)</div> </div> <div>↓</div> <div> <div>1632</div> <div>Œuvres charitables (en 10 traités)</div> </div> <div>↓</div> <div> <div>1633</div> <div>Toutes les Œuvres charitables (en 13 traités)</div> </div> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | ↙                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| EDITIONS POSTHUMES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>de 1636 à 1678</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 14 éditions "fidèles" à Paris (en 12 traités sans le Bézoard)<br>16 éditions provinciales dont 8 à Lyon, 4 à Rouen, 3 à Troyes, 1 à Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>de 1634 à 1640</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | au moins 6 éditions "pirates" à Paris (avec des traités différents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>1639</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | édition en anglais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>1649 et 1651</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | éditions en latin (+ thèse de 1647)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## BIBLIOGRAPHIE

GUIBERT Philibert :

- édition originale du *Médecin charitable* (Jean de Bordeaux, 1623) : BIUM Paris, Mel. in 8° T70 Ref. 90958.
- *Toutes les Œuvres charitables* (Jost, 1633) : BIUM Paris 33583 A ; BM Lyon : réf. 319 997 et 342 224 ; BM Digne : réf. M 144 ; et BM Dijon : réf. 1298.
- *Medici officiosi opera* (Pepingue et Maucroy, 1649) : BN 8° Te 17 67 ; BIUM Paris 33584 ; BM Carcassone 2409.19-1 ; BM Toulouse FaD 6974 ; BM Lille 41130 ; (J. Billiane, 1651) : BM Carcassone 5172.19-1.
- *The Charitable Physitian* (London, Harper, 1639) : BL Londres, 1039. b. 7.

(L'auteur tient à la disposition des lecteurs intéressés le détail de ses recherches, avec notamment les 138 références retrouvées, avec l'aide des conservateurs, dans les bibliothèques départementales et universitaires françaises).

GUITARD E.-H. - Histoire sommaire de la littérature pharmaceutique / 4e conférence : Les littératures spéciales des XVIIe et XVIIIe siècles : officielle, populaire, périodique, in *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, n° 95, septembre 1936, pages 374 à 385.

LEHOUX Françoise - Le cadre de vie des médecins parisiens aux XVIe et XVIIe siècles, Ed. A. et J. Picard, Paris, 1976. (où l'on trouve beaucoup de renseignements sur la vie de Philibert Guybert).

PATIN Gui - Lettres, Ed. de Reveillé-Parise, Paris, 1846.

VALETTE Guillaume - La pharmacie à Paris, in *La Médecine à Paris du XIIIe au XXe siècle*, sous la direction d'André Pecker, Ed. Hervas, Paris, 1984

Les *Remontrances du fidèle apothicaire*, le *Médecin réformé*, et la *Réponse au médecin réformé* (reliés ensemble) : B Sainte-Geneviève : T 8° 1483 inv. 4033 ; BN : 8° T<sup>18</sup> 21 (microfilm M3533) ; BIUM Paris : Mel in 8° T70 réf. 90958 (ce dernier exemplaire est incomplet).

## SUMMARY

*This report, made in two parts, relates Philibert Guybert's Charitable works history which were reprinted at least sixty times between 1623 and 1679 - quite an exceptional number for that period. Le Médecin charitable (The Charitable Physician) (1623), was followed by other works such as Le Prix et valeur des médicaments (Price and value of medicines) (1625), l'Apothicaire charitable (The charitable Apothecary) (1625), la Manière d'embaumer les corps morts (The way of embalming corpses) (1627), etc. As an indication of methods then used in the Parisian Faculty of Medicine, Guybert's works were compiled at many times under the title Œuvres charitables de Philibert Guybert, until the reference edition in 1633, in which other authors works were added.*

*Philibert Guybert's objective was to help people, particularly the poor, to treat themselves by making their own remedies, in other words, fighting against privileges, as well as the apothecaries' lure of profit-making and their corrupted methods. The first part recalls the period between 1623 and 1629, with regard to Guybert's first works and the controversy between doctors and apothecaries.*

*The second part begins by relating the history of the reference edition, in 1633, which came out few months before Guybert's death. Gui Patin, the well-known parisian doctor, took an important part in this edition : he wrote a Traité de la Conservation de la Santé (Treaty of health conservation), and also many annotations concerning l'Avis sur la peste (Advice on the plague) by Nicolas Ellain - in which Patin expresses his disapproval of certain remedies such as theriac,*

*mithridate, arsenic, pearls, bezoaa, etc. - , and also how he felt about le Traité de la Saignée de Galien (The treaty of blood-letting by Galien) - with his approval of both the blood-letting and Galien ! Then the author recalls the posthumous editions, some of them clandestine, and also evokes latine and english editions (Medici officiosi opera and The charitable Physician respectively). The nature of Guybert's works, and also various similar events (such as the 1647 trial between Patin and apothecaries) show the importance of conflicts occurred between Parisian apothecaries and doctors of the time.*